



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Plan de contrôle du Label Rouge n° 03-86

RÉFÉRENCE DU PLAN	DATE D'APPROBATION PAR L'OC OU RÉFÉRENCE DE L'OC	DATE D'APPROBATION	
CTP-C-LAn 0386-01	PC LA 401 V02	10/03/2020	Annule et remplace le plan approuvé le 31/01/2019

Plan de contrôle constitué

- ▶ de dispositions de contrôle communes, définies dans la décision à consulter sur le site Internet de l'INAO
 - Décision INAO- DEC-CONT-5
- ▶ de dispositions de contrôle spécifiques développées dans le présent document.

VERSION APPROUVEE LE 10 MARS 2020

DISPOSITIONS DE CONTRÔLE SPECIFIQUES

Bœuf fermier

Label Rouge
n° LA 03/86

TABLE DES MATIERES

Introduction

A- Application

1. Les opérateurs

2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs

B- Modalités d'habilitation des opérateurs

C- Modalités d'évaluation de l'ODG

D- Mise en œuvre des contrôles

1. Répartition du contrôle interne et externe

2. Méthodes de contrôle

E- Traitement des manquements spécifiques

INTRODUCTION

Le présent document précise les modalités de contrôle du cahier des charges « Viande fraîche de gros bovins fermiers » bénéficiant du signe Label Rouge de l'ODG ASSOCIATION BOEUF FERMIER DU MAINE. Certipaq a été choisi par l'ODG pour assurer le contrôle du cahier des charges de ce produit.

Le contrôle du respect du cahier des charges est organisé par le plan de contrôle constitué de :

- dispositions de contrôle communes à tous SIQO (hors AB) et dispositions de contrôle communes filière, document disponible sur le site internet de l'INAO,
- dispositions de contrôle spécifiques développées ci-après (dans le présent document).

Le plan de contrôle précise les autocontrôles réalisés par les opérateurs sur leur propre activité, les contrôles internes réalisés sous la responsabilité de l'ODG et les contrôles externes réalisés par Certipaq.

Il prévoit les modalités de délivrance de l'habilitation reconnaissant l'aptitude de l'opérateur à satisfaire aux exigences du cahier des charges.

Le plan de contrôle prévoit les modalités de traitement des manquements et mesures associées (pouvant aller jusqu'à la suspension ou le retrait du certificat).

Tous les opérateurs ayant vocation à être inscrits dans le périmètre de certification initiale font l'objet d'une évaluation initiale par Certipaq, avec l'appui de l'ODG, en vue de leur habilitation préalablement à l'octroi de la certification par Certipaq. La certification initiale pourra être délivrée au client, dès lors qu'au moins un opérateur par catégorie nécessaire à une mise en marché du produit, aura fait l'objet d'une habilitation par Certipaq.

Lorsque toutes les conditions requises sont remplies, Certipaq délivre à l'ODG un document de certification officiel (« Certificat ») qui établit de façon claire ou permet d'identifier la portée de la certification octroyée.

Certipaq effectue les contrôles de surveillance des opérateurs tel que prévu dans le plan, dans le respect des fréquences de contrôle qui y figurent.

Certipaq assure la prise de décision de certification sur la base de toutes les informations liées aux évaluations, leur revue et toutes autres informations pertinentes.

A - APPLICATION

1. Les opérateurs

Les présentes dispositions de contrôle spécifiques (DCS) concernent les opérateurs du cahier des charges LR « Viande fraîche de gros bovins fermiers » dont l'organisme de défense et de gestion est l'ASSOCIATION BOEUF FERMIER DU MAINE.

Les catégories d'opérateurs concernées par les présentes dispositions de contrôle spécifiques sont celles prévues aux DCC de la filière gros bovins de boucherie label rouge à l'exception des ateliers d'élaboration de produits transformés et des ateliers de surgélation. A noter que l'activité des abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement ne couvre pas la commercialisation des abats.

2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs

Durée minimum de conservation des documents relatifs aux autocontrôles : pas d'exigence spécifique

Opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)
Eleveur	C3	Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante	Fiche de contrôle Documents de traçabilité des aliments distribués durant la cession Bilan fourrager Enregistrement des dates d'entrée en finition et d'enlèvement des animaux
	S1	Races et croisements autorisés	
	S2	Sélection des animaux pour le label rouge	
	S3 (Cf C7)	Age maximal lors de la castration	
	S4	Cessions des veaux avant sevrage	
	C9	Cession des animaux	
	S5	Conditions lors de la cession	
	S8	Matières premières interdites	
	S10	Aliments médicamenteux	
	S11	Additifs interdits	
	S12	Conditions d'élevage garantissant le bien-être des animaux	
	S13	Effectif maximal par lots d'animaux en finition logés non entravés	
	S14	Accès à l'eau	
	S15 (Cf. C17)	Type de litière	
	C28	Cycle d'élevage	
S16 (Cf. C29)	Durée minimale de pâturage par an		

Opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)
	S17	Alimentation des veaux	
	S18	Plan d'alimentation (après sevrage, 1ère année) Quantités exprimées en Kg brut	
	S19	Plan d'alimentation – pour une ration quotidienne (2ème année et suivantes) Quantités exprimées en Kg brut	
	S20	Définition du plan d'alimentation	
	S21	Chargement	
	S22 (Cf. C35)	Age maximal des animaux en cas de cession	
	S23	<u>Plan d'alimentation finition</u> <u>Quantités exprimées en Kg brut</u>	
	S24	Durée minimale de finition	
Fabricant d'aliments industriel	C3	<u>Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante</u>	Procédure, instruction de travail, enregistrements Contrat signé entre l'ODG et le fabricant d'aliment Cahier des charges fabricants d'aliments
	S8	Matières premières interdites	
	S9	Contrat avec le fabricant d'aliment et maîtrise de l'alimentation complémentaire	
	S10	Aliments médicamenteux	
	S11	Additifs interdits	
Fabricant d'aliments à la ferme	C3	<u>Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante</u>	/
	S8	Matières premières interdites	
	S10	Aliments médicamenteux	
	S11	Additifs interdits	
Centre d'allotement	C3	<u>Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante</u>	Facture d'eau ou analyse d'eau
	S6	Conditions en cas d'allotement	
	S7 (Cf. C11)	Durée maximale de présence en centre d'allotement	
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	C3	<u>Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante</u>	Fiche de contrôle Procédures et instructions de maîtrise et de contrôle décrivant les modalités de maîtrise de la réfrigération des carcasses Cahier des charges établi entre l'ODG et l'abatteur
	S1	Races et croisements autorisés	
	S2	Sélection des animaux pour le label rouge	

Opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)	
	S25 (Cf. C42)	Age d'abattage des femelles	Accord préalable de l'ODG Procédure de conditionnement Fiches de fabrication	
	S26	Age maximal d'abattage des mâles		
	S27	Mode de refroidissement		
	S28	Procédure et instructions		
	C51	Classes de conformation autorisées		
	S29 (Cf. C52)	Classes d'état d'engraissement autorisées		
	S30	Défauts éliminatoires		
	S31	Poids minimum de carcasse		
	S32	Couleur de viande		
	C56	<u>Durée de maturation entre abattage des animaux et vente au détail (Durée de maturation de la viande entre abattage des animaux et vente au détail pour les viandes à griller et à rôtir)</u>		
	S33 (Cf. C56)	<u>Durée de maturation entre l'abattage des animaux et la vente au détail pour les viandes à braiser et à bouillir</u>		
	S34 (Cf. C56)	Délai de maturation pour les viandes issues d'animaux de conformation exceptionnelle classée E		
	S35	Pratique de l'émoissage		
	S36	Modes de conditionnement autorisés		
	S37	Précisions complémentaires pour la vente à la coupe		
Points de vente pratiquant la maturation	C56	<u>Durée de maturation entre abattage des animaux et vente au détail (Durée de maturation de la viande entre abattage des animaux et vente au détail pour les viandes à griller et à rôtir)</u>	/	

Opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)
	S33 (Cf. C56)	<u>Durée de maturation entre l'abattage des animaux et la vente au détail pour les viandes à braiser et à bouillir</u>	
	S34 (Cf. C56)	Délai de maturation pour les viandes issues d'animaux de conformation exceptionnelle classée E	
	S36	Modes de conditionnement autorisés	
	S37	Précisions complémentaires pour la vente à la coupe	

B - MODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS

Catégorie d'opérateurs	Modalités (sur site / documentaire)	Contrôle documentaire en vue de l'habilitation réalisé par (OC/ODG)	Contrôle sur site en vue de l'habilitation réalisé par (OC/ODG)	Lorsque le contrôle documentaire doit être suivi d'un contrôle sur site : délai de réalisation (en mois)
Points de vente pratiquant la maturation	Documentaire (base DI)	OC	/	Contrôle externe sur site dans les 6 mois suivant le démarrage de l'activité

*Les points de vente sont habilités sur dossier. Dans le cas de magasin en double rayon, ce dossier comprend, en plus de la convention de commercialisation (DI) signée par le détaillant, des renseignements concernant les modalités de vente du produit labellisé (à la coupe, en UVC) ainsi que les modalités de tenue de la comptabilité matière.

Les points de vente des UVCI (Unités de Vente fabriquées sur un site Industriel), qui reçoivent un produit prêt à la vente (emballage et étiquetage compris) ne font pas l'objet d'habilitation. La liste de ces distributeurs est fournie, sur demande, à l'OC.

C - MODALITES D'EVALUATION DE L'ODG

Durée minimum de conservation des documents relatifs au contrôle interne : pas d'exigence spécifique.

Numéro	Thématique	Points à évaluer lors de l'évaluation initiale	Points à évaluer au cours de l'évaluation de suivi
S2	Sélection des animaux pour le label rouge	Contrôle documentaire du registre spécifique prévu	Contrôle documentaire de la tenue du registre spécifique
S9	Contrat avec le fabricant d'aliment et maîtrise de l'alimentation complémentaire	<p>Contrôle documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> -de la présence des contrats signés -de la cohérence entre les clauses du contrat et le cahier des charges LA 03/86 (liste matières premières, additifs interdits...) -de la validation des formules en cohérence avec les clauses du contrat et le cahier des charges LA 03/86 (liste des matières premières, additifs interdits...) -de la mise à disposition de la liste des formules (référéncées) et aliments simples référéncés aux éleveurs -de la validation des formules et du référéncement de formules et des aliments simples respectant le CDC LA 03/86 et le CDC fabricants d'aliments simples -de la mise à disposition de la liste des fabricants et des formules référéncées aux éleveurs 	<p>Contrôle documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> -de la présence des contrats signés -de la cohérence entre les clauses du contrat et le cahier des charges LA 03/86 (liste matières premières, additifs interdits...) -de la validation des formules en cohérence avec les clauses du contrat et le cahier des charges LA 03/86 (liste des matières premières, additifs interdits...) -de la mise à disposition de la liste des formules (référéncées) et aliments simples référéncés aux éleveurs -de la validation des formules et du référéncement de formules et des aliments simples respectant le CDC LA 03/86 et le CDC fabricants d'aliments simples -de la mise à disposition de la liste des fabricants et des formules référéncées aux éleveurs
S20	Définition du plan d'alimentation	Contrôle documentaire de l'établissement du plan d'alimentation	Contrôle documentaire de l'établissement du plan d'alimentation
S23	Plan d'alimentation finition Quantités exprimées en Kg brut	Contrôle documentaire de la conformité du plan d'alimentation	Contrôle documentaire de la conformité du plan d'alimentation

Numéro	Thématique	Points à évaluer lors de l'évaluation initiale	Points à évaluer au cours de l'évaluation de suivi
S35	Pratique de l'émoussage	Contrôle documentaire des dispositions prévues	Contrôle documentaire que l'OC a été averti le cas échéant
S36	Modes de conditionnement autorisés	Contrôle documentaire des modes de conditionnement autorisés	Contrôle documentaire de la validation de l'ODG en cas de conditionnement sous UVCI
A	Étiquetage	- Contrôle documentaire de la procédure d'élaboration et validation des nouveaux étiquetages	- Contrôle documentaire : procédures d'élaboration et validation des nouveaux étiquetages (nouveaux ou refonte) - Vérification documentaire du suivi et respect de la validation des étiquetages - Contrôle documentaire par sondage des étiquetages validés

D - MISE EN OEUVRE DES CONTRÔLES

1. Répartition du contrôle interne et externe

Les contrôles de la filière Viande fraîche de gros bovins fermiers sont répartis entre le contrôle interne et le contrôle externe selon les fréquences détaillées dans le tableau ci-dessous.

Libellé de l'activité ou du type de contrôle concerné	Fréquences minimales des contrôles internes	Fréquences minimales des contrôles externes
Fabricant industriel d'aliments ⁽¹⁾	Référencement de 100% des formules	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"

⁽¹⁾ Pour les sites de fabrication certifiés sur la base du référentiel de certification de la nutrition animale (RCNA), le contrôle des journaux de dosage peut être conduit selon le protocole de contrôle documentaire spécifique validé par l'INAO en 2012.

2. Méthodes de contrôle

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Tous opérateurs	C3	<u>Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante</u>	PPC / CCC	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"
Eleveur	S1	Races et croisements autorisés	PPC	Sans objet	Tenue du registre d'élevage	Contrôle documentaire du registre d'élevage (documents d'identification et de mouvement des animaux, passeport bovin) Contrôle visuel des animaux
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S1	Races et croisements autorisés	PPC	Sans objet	Conservation des passeports bovins	Contrôle documentaire du passeport bovin Contrôle visuel des animaux si possible

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Eleveur	S2	Sélection des animaux pour le label rouge	/	Sans objet	Enregistrement des animaux sélectionnés ou conservation des éléments de traçabilité	Contrôle visuel et documentaire de la race et du type racial* des animaux <i>Passport</i> <i>Fiche de contrôle</i> *Identification du type racial : codes races à viande des parents sur le recto du passeport
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S2	Sélection des animaux pour le label rouge	/	Sans objet	Conservation des passeports bovins et des fiches de contrôle	Contrôle visuel et documentaire de la race et du type racial* des animaux <i>Passport</i> <i>Fiche de contrôle</i> *Identification du type racial : codes races à viande des parents sur le recto du passeport
Eleveur	S3 (Cf C7)	Age maximal lors de la castration	/	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Eleveur	S4	Cessions des veaux avant sevrage	/	Sans objet	Enregistrement des dates de naissance, des entrées et sorties des animaux	Contrôle documentaire des modalités de cession d'un veau avant sevrage : - Passeports bovins avec identification et mouvement des animaux
Eleveur	C9	Cession des animaux	/	Sans objet	Enregistrement des dates de naissance, de la date de cession ou d'arrivée du bovin, du numéro de cheptel de l'exploitation de provenance ou de destination et sa qualification	<p>Contrôle documentaire : hors label rouge fermier</p> <p>Contrôle documentaire de l'âge de cession : <i>Passeport lorsque le bovin est proposé à la labellisation (OP ou abattoir).</i></p> <p>Contrôle documentaire du nombre de cessions : <i>Passeport bovin</i></p> <p>Contrôle documentaire de la qualification « FBM » de l'élevage de provenance : <i>Passeport bovin et base de données FBM</i></p> <p>Contrôle documentaire de la classe de conformation et de la durée de détention de l'animal si plus de 2 cessions: <i>Passeport bovin</i></p>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Eleveur	S5	Conditions lors de la cession	/	Sans objet	Enregistrement ou conservation des documents de traçabilité des aliments distribués durant la cession (si l'éleveur précédent n'est pas habilité en label rouge)	Contrôle documentaire de l'habilitation de l'éleveur Ou contrôle documentaire des aliments distribués <i>Registre d'élevage</i> <i>Documents de traçabilité des aliments distribués durant la cession</i>
Centre d'allotement	S6	Conditions en cas d'allotement	/	Contrôle visuel de la présence de matériel d'abreuvement (en état de fonctionnement, sans obligation de présence d'eau)	Conservation des factures ou analyses d'eau	Contrôle visuel de la présence de matériel d'abreuvement (en état de fonctionnement, sans obligation de présence d'eau) En présence d'animaux le jour du contrôle : contrôle visuel de la présence d'eau Contrôle documentaire de l'aptitude de l'eau à l'abreuvement <i>Facture d'eau ou analyse d'eau</i>
Centre d'allotement	S7 (Cf. C11)	Durée maximale de présence en centre d'allotement	/	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
<p>Eleveur Fabricant d'aliments à la ferme Fabricant d'aliments industriel</p>	S8	Matières premières interdites	/	Cf. méthodes de contrôles C13, C15 et C101 des DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. méthodes de contrôles C13, C15 et C101 des DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. méthodes de contrôles C13, C15 et C101 des DCC filière "Gros bovins de boucherie"
Fabricant d'aliments industriel	S9	Contrat avec le fabricant d'aliment et maîtrise de l'alimentation complémentaire	/	<p>Contrôle documentaire de la présence des contrats signés Contrôle documentaire des formules d'aliments et des journaux de dosages qui doivent correspondre au cahier des charges fabricants aliments</p> <p>-Procédure, instruction de travail, enregistrements prévus par le système qualité -Journaux de dosage -Contrat signé entre l'ODG et le fabricant d'aliment -Cahier des charges fabricants d'aliments</p>	Enregistrement des formulations via les journaux de dosages et autres procédures / instructions / enregistrements prévus par le système qualité	<p>Contrôle documentaire de la présence des contrats signés Contrôle documentaire des formules d'aliments et des journaux de dosages qui doivent correspondre au cahier des charges fabricants aliments</p> <p><i>Procédure, instruction de travail, enregistrements prévus par le système qualité Journaux de dosage Contrat signé entre l'ODG et le fabricant d'aliment Cahier des charges fabricants d'aliments Etiquettes des aliments</i></p>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Eleveur Fabricant d'aliments à la ferme Fabricant d'aliments industriel	S10	Aliments médicamenteux	/	Cf. méthodes de contrôles C13, C15 et C101 des DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. méthodes de contrôles C13, C15 et C101 des DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. méthodes de contrôles C13, C15 et C101 des DCC filière "Gros bovins de boucherie"
Eleveur Fabricant d'aliments à la ferme Fabricant d'aliments industriel	S11	Additifs interdits	/	Cf. méthodes de contrôles C13, C15 et C101 des DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. méthodes de contrôles C13, C15 et C101 des DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. méthodes de contrôles C13, C15 et C101 des DCC filière "Gros bovins de boucherie"
Eleveur	S12	Conditions d'élevage garantissant le bien-être des animaux	/	Contrôle visuel des conditions d'élevage garantissant le bien-être des animaux	/	Contrôle visuel des conditions d'élevage garantissant le bien-être des animaux
Eleveur	S13	Effectif maximal par lots d'animaux en finition logés non entravés	/	Sans objet	/	Contrôle visuel du nombre d'animaux par lots et des installations du bâtiment

Boeuf fermier

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Eleveur	S14	Accès à l'eau	/	Contrôle visuel du type de système d'abreuvement, et de l'accessibilité (en état de fonctionnement, sans obligation de présence d'eau)	/	Contrôle visuel du type de système d'abreuvement, et de l'accessibilité
Eleveur	S15 (Cf. C17)	Type de litière	/	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"
Eleveur	C28	Cycle d'élevage	PPC	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"
Eleveur	S16 (Cf. C29)	Durée minimale de pâturage par an	PPC	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"
Eleveur	S17	Alimentation des veaux	/	Sans objet	Tenue à jour du registre d'élevage et du plan d'alimentation	Contrôle visuel du mode d'élevage au pis et à l'herbe ou de complément à base de céréales et fourrages Contrôle documentaire : <i>Registre d'élevage</i> <i>Plan d'alimentation</i>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Eleveur	S18	Plan d'alimentation (après sevrage, 1ère année) Quantités exprimées en Kg brut	/	Sans objet	Conservation des bons de livraison d'aliment Enregistrement des dates de début de mise à l'herbe et de la date de début de rentrée à l'étable Enregistrement des livraisons et distribution d'aliments aux animaux Enregistrement de la part de céréales brute incorporée dans l'aliment Etablissement d'un bilan fourrager	Contrôle documentaire : Vérification du respect du plan d'alimentation Vérification de l'approvisionnement auprès d'un fabricant d'aliment habilité Vérification de l'utilisation de formules référencées Vérification des enregistrements Contrôle visuel des stocks <i>Registre d'élevage</i> <i>Étiquette des aliments</i> <i>Plan d'alimentation</i> <i>Bon de livraison des aliments</i> <i>Factures</i> <i>Bilan fourrager</i>

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Eleveur	S19	Plan d'alimentation – pour une ration quotidienne (2ème année et suivantes) Quantités exprimées en Kg brut	/	Sans objet	Conservation des bons de livraison d'aliment Enregistrement des dates de début de mise à l'herbe et de la date de début de rentrée à l'étable Enregistrement des livraisons et distribution d'aliments aux animaux Enregistrement de la part de céréales brute incorporée dans l'aliment Etablissement d'un bilan fourrager	Contrôle documentaire : Vérification du respect du plan d'alimentation Vérification de l'approvisionnement auprès d'un fabricant d'aliment habilité Vérification de l'utilisation de formules référencées Vérification des enregistrements Contrôle visuel des stocks <i>Registre d'élevage</i> <i>Étiquette des aliments</i> <i>Plan d'alimentation</i> <i>Bon de livraison des aliments</i> <i>Factures</i> <i>Bilan fourrager</i>
Eleveur	S20	Définition du plan d'alimentation	/	Contrôle documentaire de la présence d'un plan d'alimentation	/	Contrôle documentaire de la présence et le respect d'un plan d'alimentation

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Eleveur	S21	Chargement	/	Contrôle documentaire des UGB présentes sur l'exploitation et de la SFP	Enregistrement des surfaces fourragères principales, des dates de naissances, des entrées et sorties des animaux	Contrôle visuel du nombre d'animaux si possible Contrôle documentaire du chargement en UGB par Ha de SFP : <i>Registre d'élevage (documents d'identification et de mouvement des animaux, caractéristiques de l'exploitation)</i> <i>Passeports bovins</i> <i>Déclarations PAC</i> <i>Relevé parcellaire (SFP)</i>
Eleveur	S22 (Cf. C35)	Age maximal des animaux en cas de cession	/	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Eleveur	S23	<u>Plan d'alimentation</u> <u>finition</u> <u>Quantités</u> <u>exprimées en Kg</u> <u>brut</u>	PPC/ CCC	Sans objet	Conservation des bons de livraison d'aliment Enregistrement des dates de début de mise à l'herbe et de la date de début de rentrée à l'étable Enregistrement des livraisons et distribution d'aliments aux animaux Enregistrement de la part de céréales brute incorporée dans l'aliment Etablissement d'un bilan fourrager	Contrôle documentaire : Vérification du respect du plan d'alimentation Vérification de l'approvisionnement auprès d'un fabricant d'aliment habilité Vérification de l'utilisation de formules référencées Vérification des enregistrements Contrôle visuel des stocks <i>Registre d'élevage</i> <i>Étiquette des aliments</i> <i>Plan d'alimentation</i> <i>Bon de livraison des aliments</i> <i>Factures</i> <i>Bilan fourrager</i>
Eleveur	S24	Durée minimale de finition	/	Sans objet	Enregistrement des dates d'entrée en finition et d'enlèvement des animaux, du mouvement des animaux (effectif)	Contrôle documentaire de la durée de finition : <i>Enregistrement des dates d'entrée en finition et d'enlèvement des animaux</i> <i>Registre d'élevage</i> Contrôle visuel, selon la période, de la finition

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S25 (Cf. C42)	Age d'abattage des femelles	PPC	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S26	Age maximal d'abattage des mâles	PPC	Sans objet	Tenue à jour et conservation des passeports bovins et tickets de pesée ou bon d'enlèvement.	Contrôle documentaire à l'abattoir : <i>Passeport bovin</i> <i>Ticket de pesée</i> <i>Bon d'enlèvement</i>
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S27	Mode de refroidissement	/	Contrôle visuel de l'existence d'un dispositif	Mesure et enregistrement d'une courbe expérimentale température à cœur des carcasses/temps de ressuage	Contrôle visuel de l'utilisation d'un dispositif Contrôle documentaire de la courbe de température à cœur/temps de ressuage <i>Courbe expérimentale température à cœur/temps de ressuage</i>
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S28	Procédure et instructions	/	Contrôle documentaire des procédures et instructions de maîtrise et de contrôle décrivant les modalités de maîtrise de la réfrigération des carcasses	Mise à jour des procédures et instructions de maîtrise et de contrôle décrivant les modalités de maîtrise de la réfrigération des carcasses	Contrôle documentaire des procédures et instructions de maîtrise et de contrôle décrivant les modalités de maîtrise de la réfrigération des carcasses et de leur respect

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	C51	Classes de conformation autorisées	PPC	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S29 (Cf. C52)	Classes d'état d'engraissement autorisées	PPC	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S30	Défauts éliminatoires	/	Contrôle visuel sur site du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses	Tenue à jour du registre de labellisation	Contrôle visuel sur site du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses Contrôle visuel des carcasses labellisées et documentaire du registre de labellisation Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S31	Poids minimum de carcasse	PPC	Contrôle visuel sur site du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses	Enregistrement et conservation du ticket de pesée Tenue à jour du registre de labellisation	Contrôle visuel sur site de fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses Contrôle documentaire du ticket de pesée Contrôle visuel des carcasses labellisées et documentaire du registre de labellisation Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses en cas de modification
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S32	Couleur de viande	/	Contrôle visuel sur site du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses	Tenue à jour du registre de labellisation	Contrôle visuel sur site du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses Contrôle visuel des carcasses labellisées et documentaire du registre de labellisation Contrôle documentaire de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses en cas de modification

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement Point de vente	C56	<u>Durée de maturation entre abattage des animaux et vente au détail (Durée de maturation de la viande entre abattage des animaux et vente au détail pour les viandes à griller et à rôtir)</u>	PPC/CCC	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement Point de vente	S33 (Cf. C56)	<u>Durée de maturation entre l'abattage des animaux et la vente au détail pour les viandes à braiser et à bouillir</u>	PPC/CCC	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement Point de vente	S34 (Cf. C56)	<u>Délai de maturation pour les viandes issues d'animaux de conformation exceptionnelle classée E</u>	PPC	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"

Opérateurs	Numéro	Points à contrôler	PPC / CCC	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi internes et externes
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S35	Pratique de l'émoussage	/	Sans objet	En cas d'émoussage non conforme au cahier des charges LA 03/86 : Etablissement d'un cahier entre l'ODG et l'abatteur	Si un accord est établi : Contrôle du respect du cahier des charges établi entre l'ODG et l'abatteur Contrôle documentaire de la présence d'un accord préalable de l'ODG et visuel de l'émoussage des carcasses
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S36	Modes de conditionnement autorisés	/	Contrôle de l'existence et de la pertinence d'une procédure de conditionnement	Tenue des : - Fiches de fabrication	Contrôle documentaire de la procédure de conditionnement en cas de modification. Contrôle visuel des conditionnements Contrôle documentaire des fiches de fabrication
Point de vente	S36	Modes de conditionnement autorisés	/	Sans objet	/	Contrôle visuel du mode de conditionnement
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement Point de vente	S37	Précisions complémentaires pour la vente à la coupe	/	Contrôle visuel de la conformité de l'étiquetage prévu	/	Contrôle visuel de la conformité de l'étiquetage

E - TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES

Manquements opérateurs :

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrence Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Tous opérateurs	C3	Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Eleveur	S1	Races et croisements autorisés	Animal de type racial non conforme	Suivi	Non	Retrait d'habilitation	/	/	/
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S1	Races et croisements autorisés	Animal de type racial non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label + Retrait d'habilitation	/
Eleveur	S2	Sélection des animaux pour le label rouge	Animal de type racial non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	/
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S2	Sélection des animaux pour le label rouge	Non respect des modalités de sélection des animaux pour le label rouge	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	/
Eleveur	S3 (Cf C7)	Age maximal lors de la castration	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrance Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrance Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Eleveur	S4	Cessions des veaux avant sevrage	Conditions de cession d'un veau avant sevrage non respectées	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label + Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label + Retrait d'habilitation
Eleveur	C9	Cession des animaux	Labellisation d'un animal dont les conditions de cession sont non respectées	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label + Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label + Retrait d'habilitation
Eleveur	S5	Conditions lors de la cession	Conditions d'alimentation lors d'une cession d'animaux non conformes	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label + Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label + Retrait d'habilitation
Centre d'allotement	S6	Conditions en cas d'allotement	Non respect des conditions en cas d'allotement	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	/
Centre d'allotement	S6	Conditions en cas d'allotement	Non respect des conditions en cas d'allotement	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Centre d'allotement	S7 (Cf. C11)	Durée maximale de présence en centre d'allotement	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrance Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrance Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Eleveur Fabricant d'aliments à la ferme Fabricant d'aliments industriel	S8	Matières premières interdites	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement C13, C15 et C101	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement C13, C15 et C101	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement C13, C15 et C101	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement C13, C15 et C101	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement C13, C15 et C101	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement C13, C15 et C101	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement C13, C15 et C101
Fabricant d'aliments industriel	S9	Contrat avec le fabricant d'aliment et maîtrise de l'alimentation complémentaire	Absence de contrats signés	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus d'habilitation	/
Fabricant d'aliments industriel	S9	Contrat avec le fabricant d'aliment et maîtrise de l'alimentation complémentaire	Formules théoriques non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus d'habilitation	/
Fabricant d'aliments industriel	S9	Contrat avec le fabricant d'aliment et maîtrise de l'alimentation complémentaire	Absence de contrats signés	Suivi	Oui	/	Contrôle documentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (<i>Contrôle supplémentaire</i>)
Fabricant d'aliments industriel	S9	Contrat avec le fabricant d'aliment et maîtrise de l'alimentation complémentaire	Utilisation de matières premières non autorisées ou non respect des valeurs définies	Suivi	Oui	Déréférencement de l'aliment	Contrôle supplémentaire documentaire	Déréférencement de l'aliment + Suspension d'habilitation (<i>Contrôle supplémentaire</i>)	Déréférencement de l'aliment + Retrait d'habilitation

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrance Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrance Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Eleveur Fabricant d'aliments à la ferme Fabricant d'aliments industriel	S10	Aliments médicamenteux	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement C13, C15 et C101	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement C13, C15 et C101	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement C13, C15 et C101	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement C13, C15 et C101	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement C13, C15 et C101	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement C13, C15 et C101	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement C13, C15 et C101
Eleveur Fabricant d'aliments à la ferme Fabricant d'aliments industriel	S11	Additifs interdits	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement C13, C15 et C101	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement C13, C15 et C101	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement C13, C15 et C101	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement C13, C15 et C101	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement C13, C15 et C101	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement C13, C15 et C101	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement C13, C15 et C101
Eleveur	S12	Conditions d'élevage garantissant le bien-être des animaux	Non respect des conditions d'élevage garantissant l'état de propreté et le bien-être des animaux	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	/	/
Eleveur	S12	Conditions d'élevage garantissant le bien-être des animaux	Non respect des conditions d'élevage garantissant l'état de propreté et le bien-être des animaux	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire interne	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Eleveur	S13	Effectif maximal par lots d'animaux en finition logés non entravés	Non respect de l'effectif maximal par lot en finition logé non entravé	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire interne	Contrôle supplémentaire (Lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrance Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrance Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Eleveur	S14	Accès à l'eau	Pas d'accès en permanence à un système d'abreuvement	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	/
Eleveur	S14	Accès à l'eau	Pas d'accès en permanence à un système d'abreuvement	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire interne	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (<i>Contrôle supplémentaire</i>)
Eleveur	S15 (Cf. C17)	Type de litière	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"
Eleveur	C28	Cycle d'élevage	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (<i>Contrôle supplémentaire</i>)	Retrait d'habilitation
Eleveur	S16 (Cf. C29)	Durée minimale de pâturage par an	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (<i>Contrôle supplémentaire</i>)	Retrait d'habilitation

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrance Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrance Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Eleveur	S17	Alimentation des veaux	Non respect de l'alimentation des veaux	Suivi	Oui	/	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Eleveur	S18	Plan d'alimentation (après sevrage, 1ère année) Quantités exprimées en Kg brut	Non respect du plan d'alimentation	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Eleveur	S19	Plan d'alimentation – pour une ration quotidienne (2ème année et suivantes) Quantités exprimées en Kg brut	Non respect du plan d'alimentation	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Eleveur	S20	Définition du plan d'alimentation	Absence de plan d'alimentation	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/
Eleveur	S20	Définition du plan d'alimentation	Absence de plan d'alimentation	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle documentaire sur la base des éléments transmis	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrence Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Eleveur	S21	Chargement	Non-respect du chargement	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	/
Eleveur	S21	Chargement	Non-respect du chargement	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire interne	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (<i>Contrôle supplémentaire</i>)
Eleveur	S22 (Cf. C35)	Age maximal des animaux en cas de cession	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"
Eleveur	S23	<u>Plan d'alimentation finition Quantités exprimées en Kg brut</u>	Non respect du plan d'alimentation	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (<i>Contrôle supplémentaire</i>)	Retrait d'habilitation

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrance Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrance Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Eleveur	S24	Durée minimale de finition	Non respect de la durée minimale de finition	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle interne ou externe	Suspension d'habilitation	Retrait d'habilitation
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S25 (Cf. C42)	Age d'abattage des femelles	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S26	Age maximal d'abattage des mâles	Age d'abattage non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label + Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label + Retrait d'habilitation
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S27	Mode de refroidissement	Absence de dispositif de refroidissement autorisé	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S27	Mode de refroidissement	Utilisation d'un dispositif de refroidissement non autorisé	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	C51	Classes de conformation autorisées	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S29 (Cf. C52)	Classes d'état d'engraissement autorisées	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrance Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrance Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S30	Défauts éliminatoires	Absence de connaissance des critères de labellisation des agents labellisateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S30	Défauts éliminatoires	Labellisation de carcasses présentant des défauts éliminatoires	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (<i>Contrôle supplémentaire</i>)
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S31	Poids minimum de carcasse	Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S31	Poids minimum de carcasse	Poids minimum des carcasses non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les gros bovins concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label + Suspension d'habilitation (<i>Contrôle supplémentaire</i>)	Retrait du bénéfice du Label + Retrait d'habilitation
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S32	Couleur de viande	Absence de connaissance des critères de labellisation des agents labellisateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S32	Couleur de viande	Non respect des critères de labellisation des carcasses	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (<i>Contrôle supplémentaire</i>)

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrance Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrance Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement Point de vente	C56	Durée de maturation entre abattage des animaux et vente au détail (Durée de maturation de la viande entre abattage des animaux et vente au détail pour les viandes à griller et à rôtir)	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement Point de vente	S33 (Cf. C56)	Durée de maturation entre l'abattage des animaux et la vente au détail pour les viandes à braiser et à bouillir	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement Point de vente	S34 (Cf. C56)	Délai de maturation pour les viandes issues d'animaux de conformation exceptionnelle classée E	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie"	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S35	Pratique de l'émoissage	Non respect de l'accord relatif aux pratiques de l'émoissage	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)

Opérateur	Numéro	Points à contrôler	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrence Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement	S36	Modes de conditionnement autorisés	Utilisation de modes de conditionnement non autorisés	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Point de vente	S36	Modes de conditionnement autorisés	Utilisation de modes de conditionnement non autorisés	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement Point de vente	S37	Précisions complémentaires pour la vente à la coupe	Etiquetage prévu non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	/
Abatteur/abattoir/atelier de découpe et de conditionnement Point de vente	S37	Précisions complémentaires pour la vente à la coupe	Mentions d'étiquetages non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label
Tous opérateur	Toutes exigences concernées	Toutes exigences concernées	Absence ou non pertinence des procédures de l'opérateur	Habilitation	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement CXX	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement CXX	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement CXX	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement CXX	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement CXX
Tous opérateur	Toutes exigences concernées	Toutes exigences concernées	Procédures de l'opérateur non accessibles, non mises à jour, non pertinentes	Suivi	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement CXX	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement CXX	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement CXX	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement CXX	Cf. DCC filière "Gros bovins de boucherie" manquement CXX

Manquements ODG :

Numéro	Thématique	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence Mesure de traitement en 2ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Récurrence Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S2	Sélection des animaux pour le label rouge	Absence de registre spécifique ou modalités prévues non conformes	Initial	Oui	Refus temporaire de certification	Evaluation documentaire supplémentaire préalable à l'octroi du certificat	Refus de certification	/
S2	Sélection des animaux pour le label rouge	Absence de mise à jour du registre spécifique	Suivi	Oui	Avertissement	Evaluation documentaire sur la base des éléments transmis par l'ODG	Evaluation supplémentaire (Lors de l'évaluation supplémentaire)	Suspension de certificat (Evaluation supplémentaire)
S9	Contrat avec le fabricant d'aliment et maîtrise de l'alimentation complémentaire	Absence de validation des formules ou validation de formules non conformes	Initial	Oui	Refus temporaire de certification	Evaluation documentaire supplémentaire préalable à l'octroi du certificat	Refus de certification	/
S9	Contrat avec le fabricant d'aliment et maîtrise de l'alimentation complémentaire	Absence de validation des formules ou validation de formules non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Evaluation documentaire sur la base des éléments transmis par l'ODG	Evaluation supplémentaire (Lors de l'évaluation supplémentaire)	Suspension de certificat (Evaluation supplémentaire)
S20	Définition du plan d'alimentation	Absence de plan d'alimentation	Initial	Oui	Refus temporaire de certification	Evaluation documentaire supplémentaire préalable à l'octroi du certificat	Refus de certification	/
S20	Définition du plan d'alimentation	Absence de plan d'alimentation	Suivi	Oui	Avertissement	Evaluation documentaire sur la base des éléments transmis par l'ODG	Evaluation supplémentaire (Lors de l'évaluation supplémentaire)	Suspension de certificat (Evaluation supplémentaire)
S23	Plan d'alimentation finition Quantités exprimées en Kg brut	Plan d'alimentation non conforme	Initial	Oui	Refus temporaire de certification	Evaluation documentaire supplémentaire préalable à l'octroi du certificat	Refus de certification	/

Numéro	Thématique	Libellés des manquements	Type	Nécessité de fournir à l'OC un plan d'action formalisé (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
							Mesure de traitement en 2ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>	Mesure de traitement en 3ème constat <i>(et modalité de vérification du retour à la conformité)</i>
S23	Plan d'alimentation finition Quantités exprimées en Kg brut	Plan d'alimentation non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Evaluation documentaire sur la base des éléments transmis par l'ODG	Evaluation supplémentaire <i>(Lors de l'évaluation supplémentaire)</i>	Suspension de certificat <i>(Evaluation supplémentaire)</i>
S35	Pratique de l'émoussage	Absence de modalités prévues en cas de demande spécifique en lien avec les pratiques de l'émoussage	Initial	Oui	Refus temporaire de certification	Evaluation documentaire supplémentaire préalable à l'octroi du certificat	Refus de certification	/
S35	Pratique de l'émoussage	Absence d'information de l'OC le cas échéant	Suivi	Oui	Avertissement	Evaluation documentaire sur la base des éléments transmis par l'ODG	Evaluation supplémentaire <i>(Lors de l'évaluation supplémentaire)</i>	Suspension de certificat <i>(Evaluation supplémentaire)</i>
S36	Modes de conditionnement autorisés	Modalités de validation des conditionnements prévues non conformes	Initial	Oui	Refus temporaire de certification	Evaluation documentaire supplémentaire préalable à l'octroi du certificat	Refus de certification	/
S36	Modes de conditionnement autorisés	Absence de validation des modes de conditionnements autorisés	Suivi	Oui	Avertissement	Evaluation documentaire sur la base des éléments transmis par l'ODG	Evaluation supplémentaire <i>(Lors de l'évaluation supplémentaire)</i>	Suspension de certificat <i>(Evaluation supplémentaire)</i>
A	Etiquetage	Non prise en compte de la gestion des étiquetages dans le système documentaire de l'ODG	Initial	Oui	/	Au plus tard lors de la première évaluation de suivi	/	/
A	Etiquetage	Défaut de gestion des étiquetages	Suivi	Oui	/	Au plus tard lors de la prochaine évaluation de suivi	Avertissement <i>(Evaluation documentaire sur la base des éléments transmis par l'ODG)</i>	Evaluation supplémentaire <i>(Lors de l'évaluation supplémentaire)</i>